

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi modifiée du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal modifié du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation
et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 17, rue Hoovelek à Echternach se caractérise comme suit :

L'immeuble sis 17, rue Hoovelek à Echternach est une maison d'habitation (GEN), implantée dans la partie sud-est de la ville. Il s'agit d'une maison urbaine, mitoyenne (TYP) aux façades latérales aveugles et adossées. S'agissant d'une rue principale, menant d'une des quatre portes médiévales (Hooveleker Puart / Tréirer Puart) vers le centre de la ville, la rue a été partiellement urbanisée au moins dès le Moyen Age. Sur la plan Deventer¹ du milieu du XVI^e siècle, l'emplacement est peut-être déjà bâti, mais il reste difficile de localiser précisément l'endroit en question. La carte de Ferraris, établie entre 1771 et 1778², montre également des constructions le long de cette rue, bien qu'elle soit aussi trop imprécise pour définir un immeuble spécifique. Sur le premier plan cadastral, établis vers 1818³, des constructions se trouvent sur l'emplacement de l'actuelle maison n°17. Vers 1860⁴ une partie des constructions a été démolie. Vers 1899⁵ une autre démolition donne une parcelle non-bâtie et permet vers 1900 la construction de la maison toujours en place de nos jours, pour le commis des accises Jean Pierre Schneider⁶ (LHU). La cave voûtée sous la partie droite de l'immeuble est sans doute le reste de la maison démolie en 1899. Après quelques changements de propriétaire dans les années 1920 et 1930, la fabrique d'église d'Echternach reçoit la maison en donation vers 1946-1947⁷ et y établit la maison du vicaire jusque dans les années 1980 (TYP).

La façade principale de l'immeuble s'élève sur deux niveaux et se divise de manière régulière et symétrique en trois travées d'ouvertures. Elle est en pierre apparente, en grès de la région, en appareil régulier, ce qui constitue un élément plutôt rare au Luxembourg (AUT/PDR). La travée centrale comprend l'entrée, tandis que les deux travées latérales se distinguent par des ouvertures jumelées. Deux bandeaux horizontaux rythment la façade : le premier sépare le socle du reste de l'élévation et prolonge les appuis des baies du rez-de-chaussée ; le second se situe entre le premier et deuxième niveau, passant juste au-dessus des encadrements des baies du rez-de-chaussée. Les encadrements des baies, également en pierre naturelle, restent assez simples, avec un pourtour mouluré et des entablements au premier étage. La fenêtre centrale de l'étage est surmontée d'un petit fronton

¹ Jacob van Deventer, Atlas des villes des Pays-Bas: 73 places levées entre 1550 et 1565 sur les ordres de Charles Quint et de Philippe II, planche Echternach, Bibliothèque royale de Belgique.

² Joseph-Johann-Franz Ferraris, Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens, planche 256 Echternach, 1771-1778, Bibliothèque royale de Belgique.

³ Administration du cadastre et de la topographie (ACT), premier plan cadastral « Urkadaster », Echternach, section B1, 1818 sqq.

⁴ ACT, case-croquis n°447 de l'exercice de 1860.

⁵ ACT, case-croquis n°1071 de l'exercice de 1899.

⁶ ACT, case-croquis n°1080 et tableau indicatif supplémentaire de l'exercice de 1900.

⁷ Archives diocésaines Luxembourg, Schenkung des Vikarshauses in Echternach seitens der Familie Rollmann an die Kirchenfabrik, GV.Pfarrakten, Pfarrakten Echternach, 1946.

comportant une croix gravée dans le tympan⁸ (LHU/SOC). La corniche moulurée et le socle sont eux aussi en pierre naturelle. La première se distingue du reste de la façade par son aspect plus lisse, tandis que le second se démarque par son bossage rustique. La façade postérieure est en grande partie masquée par une extension ultérieure dépourvue d'intérêt patrimonial.

La porte d'entrée est de style historiciste et semble être d'origine (AUT/PDR). Elle est composée de deux battants, symétriques, surmontés d'une imposte vitrée. La partie inférieure présente deux panneaux aux décors géométriques, la partie centrale est soulignée par une corniche /entablement, et la partie supérieure est vitrée, surmontée d'un fronton brisé (AUT/PDR).

La maison a conservé sa structure bâtie, comprenant les murs porteurs, les divisions horizontales et verticales ainsi que les caves, dont une partie est voûtée (issue d'une construction antérieure) et une partie est à voûtains (AUT/PDR). Divers éléments de finition d'origine sont également conservés, tels que des revêtements de sol en carrelage et bois, des portes en bois avec leurs chambranles, ou encore un escalier en bois doté d'une rampe à barreaux tournés (AUT/PDR).

Il est possible que certains éléments des façades, de la structure bâtie ou des finitions ne soient plus d'origine, mais aient été réparés ou remplacés après la guerre; ces interventions relèvent alors de l'histoire évolutive du bâtiment (AUT/PDR/EVO). Des informations plus précises pourraient encore apparaître concernant ces travaux réalisés après la guerre, mais le dossier correspondant n'est pas consultable à l'instant. Comme presque toutes les constructions d'Echternach, celle-ci a également subi des dommages durant la guerre. Il est également possible que, lors des travaux de transformation prévus à l'avenir, de nouveaux éléments soient mis au jour. Le degré de conservation des parties d'origine et l'ampleur des interventions effectuées après la guerre reste donc à préciser. Quoi qu'il en soit, l'édifice demeure authentique, tant pour sa période de construction que pour la phase de développement liée à la reconstruction.

La maison est un témoin de l'architecture du début du XX^e siècle à Echternach et présente d'un point de vue historique, architectural, artisanal, social et urbanistique un intérêt public justifiant sa protection.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), typologie (TYP), période de réalisation (PDR), histoire sociale ou des cultes (SOC), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation (LHU), évolution et développement des objets et sites (EVO).

La COPAC émet un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 17, rue Hoovelek à Echternach (no cadastral 1621/2373). 11 voix pour un classement et 1 voix contre une protection nationale.

Présent(e)s : Beryl Bruck, Christine Muller, Claudine Arend, Gaetano Castellana, Gilles Genot, Gilles Surkijn, Heike Pösche, Lisa Hoffmann, Michel Pauly, Patrick Bastin, Paul Ewen, Silvia Martins Coelho.

Luxembourg, le 21 janvier 2026

⁸ Ceci fait sans doute référence à la fonction de maison de vicaire et cet élément a sûrement été ajouté après 1947.